



**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE  
Service réussite éducative  
SFT/DP/KE - décision n°2023 - 03  
Soutien psychologique à destination des enfants de la réussite  
éducative – Mme Virginie Dambrine, psychologue

Envoyé en préfecture le 06/02/2023  
Reçu en préfecture le 06/02/2023  
Publié le 06/02/2023  
ID : 060-266004142-20230130-DEC\_300123\_N03-AU



Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative – Mme Virginie Dambrine, psychologue

#### Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge de séances en soutien psychologique,

Considérant la proposition de Mme Virginie Dambrine, psychologue d'intervenir auprès des enfants et des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant la proposition tarifaire de Mme Virginie Dambrine, psychologue.

### DÉCIDE

**Article 1 :** de prendre en charge, dans le cadre d'un parcours de réussite éducative, des séances collectives et individuelles de soutien psychologique sur la thématique « estime de soi » assurées par Mme Virginie Dambrine, psychologue.

Les consultations se feront hors temps scolaire, pour des enfants dont l'entrée dans le dispositif de la réussite éducative a été validée par la coordonnatrice de la réussite éducative.

**Article 2 :** le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de Mme Virginie Dambrine sur présentation d'une facture mensuelle à hauteur de :

110 euros net pour 1 heure d'atelier collectif « estime de soi »

60 euros net pour 45 minutes d'entretien individuel

80 euros net pour 1 heure de réunion avec la coordonnatrice du dispositif

**CCAS DE MONTATAIRE**

**Service réussite éducative**

SFT/DP/KE - décision n°2023-03

Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative - Mme Virginie Dambrine, psychologue

La facture sera accompagnée d'un relevé signé des enfants présents. Il sera mentionné sur le même document la liste nominative des enfants absents à la séance (excusés ou non excusés).

La coordonnatrice du programme de réussite éducative de Montataire, sera chargée de la constatation du service fait.

Le règlement des sommes dues se fera par mandat administratif sur le compte de l'intervenante selon les dispositions en vigueur.

**Article 3** : une convention sera établie entre la période du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 7 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants et des jeunes. La prestation de Mme Dambrine fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

**Article 4** : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

**Article 5** : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame la psychologue en charge des séances de soutien psychologique.

**C.C.A.S.**  
Centre Communal d'Action Sociale  
2 Rue Armand Desnosse  
60160 MONTATAIRE  
Tél. : 03 44 27 55 31  
Fax : 03 44 27 09 59

**Le Président du CCAS,**

**Jean-Pierre Bosino**